

### 6.1.1.1 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - Note

---

#### **A - ETAT ACTUEL**

##### **1 - GENERALITES**

Le **service de distribution** d'eau potable est assuré par le SIVOM de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise. L'ensemble des installations du réseau est géré et entretenu par la Lyonnaise des eaux.

27 648 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été facturés, en 2012, sur le territoire communal (base client de la Lyonnaise des Eaux).

##### **2 - ALIMENTATION**

La **desserte en eau potable** sur la commune est assurée par le SIVOM de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise.

L'**alimentation en eau potable** s'effectue par deux captages, extérieurs à la commune :

- Le captage de Durbise ;
- Le captage de Dyane.

Tout deux sont situés sur la commune de Chambon-sur-Lac.

Au niveau bactériologique, l'eau de Parent est **qualifiée de bonne**. De plus, c'est une eau douce, très peu calcaire. Elle ne contient pas de nitrates et peu ou pas d'arsenic.

Néanmoins, cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment). Ainsi, la qualité de l'eau peut encore être améliorée. (*Source : Agence Régionale de Santé Auvergne*).

Les canalisations sont soit en fonte soit en PEHD, soit en PVC.

#### **B - DISTRIBUTION EN EAU POTABLE**

- **Zone AU1 « La Garde »**

Des canalisations longent la RD229 et la RD1 et sont situées à proximité de la zone de La Garde.

- **Zone AU1 « Le Suquet »**

Des canalisations longent l'avenue de la Libération et la route de Coudes, et sont situées à proximité de la zone du Suquet.

- **Zone AU2 « L'Anneau »**

Une canalisation longe la D136 située en limite nord la zone AU2.

## **C- DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DES ZONES OUVERTES A L'URBANISATION**

Le réseau de défense incendie devra se conformer aux exigences fixées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS).

Selon le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) réalisé par le SDIS, les bâtiments de la commune sont en grande majorité considérés comme « défendus » (cf. carte de Défense Extérieure Contre l'Incendie, chapitre I, partie VI, du rapport de présentation). Les zones AU de la Garde et du Suquet sont elles aussi considérées comme des secteurs défendus. Cependant, la zone AU2 de l'Anneau située au sud de la commune est actuellement, seulement, en partie incluse dans un périmètre de défense extérieure contre l'incendie.

Afin d'améliorer la défense incendie du sud de la commune de Parent, le SCDECI préconise de créer une citerne de 40 m<sup>3</sup> au lieudit du Suquet.

### **6.1.2.1 – ASSAINISSEMENT - Note**

---

#### **A - GENERALITES**

Parent se situe à cheval sur le Val d'Allier et la Limagne des buttes. Les sols de ces secteurs sont principalement composés de roches sédimentaires, d'alluvions et ponctuellement de roches d'origine volcanique.

#### **B- L'ASSAINISSEMENT**

Parent est une commune relativement peu étendue, avec une superficie de 376 ha pour 772 habitants en 2009. La pression foncière est relativement modérée : 5 habitations en moyenne par an ont été construites sur le territoire entre 2001 et 2010.

- L'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune est en grande majorité unitaire. Toutefois, plusieurs tronçons séparatifs ont été créés.

Les deux secteurs les plus fortement ramifiés sont le Bourg et Parent Gare qui sont connectés à deux canalisations de transfert qui acheminent les eaux à la station intercommunale de Coudes par l'intermédiaire d'un poste de refoulement situé le long de l'Allier.

La station Intercommunale de Coudes a une capacité de 2700 EH. Enfin, tel que cela a été indiqué par le maître d'ouvrage de la station (le SIVU Chadeleuf, Coudes, Montpeyroux, Nechers) la station est quasiment à saturation.

La station d'épuration n'est pas encore en limite de capacité, mais un projet d'augmentation de cette capacité est envisagé. Pour les seuls besoins de la Commune de Parent, il faut prévoir une capacité supplémentaire de 4 familles chaque année pour les 15 ans à venir soit + 60 équivalent habitant.

Enfin, des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement sont systématiquement entrepris lors des rénovations importantes de voirie.

- L'assainissement autonome

Seulement deux constructions ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

L'assainissement non collectif sur la commune de Parent est contrôlé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La commune de Parent ne dispose pas d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

### 6.1.3.1 - ELIMINATION DES DECHETS - Note

---

Il n'y a pas actuellement sur le territoire de la commune d'installation de traitement ou de valorisation des déchets ménagers ou assimilés autorisée ou déclarée au titre du Code de l'Environnement.

Le traitement des déchets dépend du **Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés**.

La **gestion des déchets** de la commune de Parent se fait par l'intermédiaire du **SICTOM Issoire – Brioude** qui lui-même relève du Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme VALTOM.

Ce dernier a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés et exerce, en régie, les compétences<sup>1</sup> suivantes :

- le transfert (ordures ménagères, fractions de collectes sélectives...) et broyage (déchets verts, ...)
- le transport depuis les centres de transfert et les plates-formes de broyage jusqu'aux installations de traitement
- le traitement des déchets ménagers et assimilés : tri, traitements biologiques par méthanisation ou compostage, incinération avec valorisation énergétique et enfouissement

La **collecte des déchets ménagers et assimilés** demeure de la compétence du SICTOM Issoire – Brioude.

- **Les déchets ménagers**

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte, en récupération classique par des véhicules de type benne à ordures ménagères. La collecte est réalisée le lundi et le jeudi.

En 2012, le SICTOM Issoire – Brioude a enfoui 30 576 tonnes d'ordures ménagères en Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

- **Le tri-sélectif**

La collecte des déchets recyclables s'effectue le mardi des semaines paires.

Aucune déchèterie n'est présente sur la commune de Parent. La plus près se situe sur le territoire communal de Vic-le-Comte. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 19h00, en été, et de 8h00 à 18h00 en hiver.

---

<sup>1</sup> Statuts du Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy de Dôme (VALTOM) - valtom63.fr

- **Le verre**

La commune dispose de deux points de collecte pour le verre.

- **Les déchets verts**

Le SICTOM Issoire – Brioude incite la population à installer un composteur individuel. Pour cela le SICTOM propose aux habitants d'acquérir un composteur à prix préférentiel et a aussi édité un guide du compostage.

Par ailleurs, la plate-forme de compostage de Charbonnier-les-Mines permet aussi de valoriser les déchets verts à une échelle beaucoup plus vaste. Ainsi, en 2012, 6 106 tonnes de déchets verts ont été valorisés dans cette plateforme.